

COMMUNE DE MEISTRATZHEIM (Bas-Rhin)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2019

Sous la Présidence de M. André WEBER, Maire

Nombre de membres en fonction : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membre(s) absent(s) pour la totalité de la séance : 04

Procuration(s) : 02

Membres présents : : M. KRAUSS Claude, Mme GEWINNER Myriam, M. FRITZ André, Mme BOURDIN Marie-Hélène, M. HARTZ Martial, Mme WAGNER Stella, Mme LORENTZ Dominique, M. FRANTZEN Clément, M. SCHENKBECHER Matthieu, M. FRITSCH Paul.

Membres absents excusés : Mme LORPHELIN Dominique, Mme HEINRICH Claudine.

Procuration : M. WAGENTRUTZ Francis à M. André WEBER, Mme MARTZ Audrey à M. SCHENKBECHER Matthieu.

Convocation du 06 mars 2019

I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

Le compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du **21 février 2019** est approuvé dans son ensemble, à l'UNANIMITE par le CONSEIL MUNICIPAL

II.1 / COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Claude KRAUSS, Adjoint au Maire - Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote -,

- DECIDE d'approuver à l'unanimité pour le compte administratif 2018 de la Commune, clôturant comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement de l'exercice 2018	419 739,51
Recettes d'Investissement de l'exercice 2018	260 993,04
RESULTAT d'investissement de l'exercice : DEFICIT	<u>-158 746,47 €</u>

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2017	806 812,22
Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2017	956 374,45
RESULTAT de Fonctionnement de l'exercice : EXCEDENT	<u>149 562,23 €</u>

REPORT DU RESULTAT FINAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 : Excédent de fonctionnement total – déficit d'investissement capitalisé (619 469,23 – 137 364,96)	<u>482 104,27 €</u>
--	----------------------------

DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE DE 2017	<u>-137 364,96</u>
---	---------------------------

RESULTAT FINAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 : EXCEDENT FINAL DE FONCTIONNEMENT	<u>335 555,07 €</u>
--	----------------------------

II.2 / COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT COMMUNAL D'HABITATION DE L'EHN

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Claude KRAUSS, Adjoint au Maire - Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote -,
 - **DECIDE à l'unanimité**, d'approuver le compte administratif 2018 du lotissement communal d'habitation de l'Ehn, clôturant comme suit :

OPERATIONS DE L'EXERCICE 2018 :	
Section de fonctionnement : DEPENSES ET RECETTES	Néant
Section d'investissement : DEPENSES ET RECETTES	Néant
<u>RESULTAT EXERCICE 2018</u>	<u>Néant</u>
RESULTAT REPORTE DE 2017 :	
Déficit d'investissement	14 592,51 €
RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE 2018 : DEFICIT	14 592,51 €

II.3 / COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT COMMUNAL D'HABITATION FOEGEL

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Claude KRAUSS, Adjoint au Maire - Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote -,
 - **DECIDE à l'unanimité** d'approuver le compte administratif 2018 du lotissement communal d'habitation FOEGEL, clôturant comme suit :

OPERATIONS DE L'EXERCICE 2018 :	
Section de fonctionnement : DEPENSES	343 793,57
Section de fonctionnement : RECETTES	343 793,57
Déficit de fonctionnement reporté de 2018	16 405,00
<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice : Déficit</u>	<u>-16 405,00</u>
Section d'investissement : DEPENSES	342 191,06
Section d'investissement : RECETTES	389 912,10
Excédent d'investissement reporté de 2018	10 087,90
<u>Résultat d'investissement de l'exercice : Excédent</u>	<u>57 808,94</u>
RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE 2018 : EXCEDENT	<u>41 403,94</u>

III.1 / BUDGET GENERAL 'COMMUNE' : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 . après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 durant la présente séance ;
 . statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ;
 . constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement pour le seul exercice 2018
 (997.395,26 € - 806 812,22 €) de 190.583,04 €

. et après délibération,

*** DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :**

- POUR MEMOIRE :

Excédent antérieur reporté au fonctionnement (report à nouveau créateur) / de l'exercice 2017 de 482.104,27 €

- RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

EXCEDENT de fonctionnement 190.583,04 €

EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2017 :

- **Affectation obligatoire**

. à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) de 337.132,24 €

- **Solde disponible**

(Résultat global exercice 2017) Excédent de 335.555,07 €
 (482.104,27 € + 190.583,04 € - 337.132,24 €)

Affecté comme suit :

. affectation à l'excédent reporté « de fonctionnement »
 « report à nouveau créateur »
 (ligne 002) de 335.555,07 €

III.2 / BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL D'HABITATION DE L'EHN : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 . après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 durant la présente séance ;
 . statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ;
 . constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-14 592,51 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	-14 592,51 €
				0,00 €		
				Recettes		
FONCT	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €

*** DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :**

.../...

.../...

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2018	0,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2018	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		-14 592,51 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		0,00 €

III.3 / BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL D'HABITATION DE FOEGEL : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 durant la présente séance ;
- . statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ;
- . constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	10 087,90 €		47 721,04 €	0,00 €	0,00 €	57 808,94 €
				0,00 €		
FONCT	- 16 405,00 €	0,00 €	0,00 €	Recettes		- 16 405,00 €

* **DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2018	0,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2018	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		57 808,94 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		0,00 €

IV / IMPOTS LOCAUX 2018 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le CONSEIL MUNICIPAL,

ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après examen du dossier et suite à délibération,

- **DECIDE à l'unanimité de maintenir** pour l'année 2019 les taux de référence des trois taxes de notre Commune. Ci-après, le produit attendu selon les bases prévisionnelles notifiées pour 2018 par la Direction Départementale des Finances Publiques :

Désignation des trois taxes directes locales	Taux appliqués en 2018	Taux votés pour 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit attendu des trois taxes pour 2019
TAXE D'HABITATION	15,36 %	15,36 %	2.305.000 €	354.048 €
TAXE FONCIERE 'BÂTI'	8,35 %	8,35 %	1.519.000 €	126.837 €
TAXE FONCIERE 'NON BÂTI'	41,12 %	41,12 %	69.400 €	28.537 €
	TOTAL du produit des quatre taxes pour l'année 2019			<u>509.422 €</u>

Le montant prévisionnel à reverser par notre Commune au titre du FNGIR (prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) **pour l'année 2019 est de 127.573 €.**

Les allocations compensatrices au titre des trois taxes sont reconduites en 2018 et leurs montants figurant sur l'état de notification s'élèvent à un total de **29.120 €.**

V.1 / BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE à l'unanimité**, le budget primitif « année 2019 » de la Commune, présenté par M. l'Adjoint au Maire Claude KRAUSS, clôturant comme suit :

- . **1.255.000,00 €uros en recettes et dépenses de fonctionnement.**

* Y compris :

- **en dépenses** : le « prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement » (**chapitre budgétaire 023**) de 345.000,00 € ;
- **en recettes** : l'excédent de fonctionnement reporté de 2017 (**ligne budgétaire 002**) de 335.555,07 € ;

- . **3.424.000,00 €uros en recettes et dépenses d'investissement, dont crédits reportés de 2017 en dépenses de 1.361.100,00 €.**

* Inclus

- **en dépenses** : le déficit d'investissement reporté de 337.132,24 € (**ligne budgétaire 001**) ;
- **en recettes** : l'excédent de fonctionnement capitalisé de 337.132,24 € (**article 1068**) ;
- **en recettes** : le « virement de la section de fonctionnement vers l'investissement » (**chapitre budgétaire 021**) de 345.000,00 €.

V.2 / BUDGET ANNEXE / LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'EHN – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE **à l'unanimité**, le Budget Primitif 2019 du « Lotissement Communal d'habitation de l'Ehn », présenté par M. Krauss Claude, Adjoint au Maire, clôturant comme suit :

- . **1 123.000,00 €uros** en recettes et dépenses de FONCTIONNEMENT ;
- . **1 086.592,51 €uros** en recettes et dépenses d'INVESTISSEMENT, comprenant en dépenses le déficit d'investissement reporté de 2018 de 14.592,51 € (ligne budgétaire 001) ;

Comprenant en partie pour les recettes et les dépenses, des opérations d'ordre interne.

V.3 / BUDGET ANNEXE / LOTISSEMENT COMMUNAL FOEGEL – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE **à l'unanimité** le Budget Primitif 2019 du « Lotissement Communal d'habitation Foegel », présenté par M. Krauss Claude, Adjoint au Maire, clôturant comme suit :

- . **2.889.000,00 €uros** en recettes et dépenses de FONCTIONNEMENT, comprenant en dépenses le déficit de fonctionnement reporté de 2018 de 16 405,00 € (ligne budgétaire 002) ;
- . **1.450.000,00 €uros** en recettes et dépenses d'INVESTISSEMENT, comprenant en recettes l'excédent d'investissement reporté de 2018 de 57.808,94 € (ligne budgétaire 001) ;

Comprenant en partie pour les recettes et les dépenses, des opérations d'ordre interne d'intégration et de variation de stock.

VI / CONVENTION DE MUTUALISATION DES MOYENS D'ASTREINTE À CONCLURE ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER

Le Maire propose d'organiser un service d'astreinte en collaboration avec le Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer afin d'être en mesure d'intervenir en cas d'événement climatique (orage, vents violents, inondation,...).

Le Maire explique que le Syndicat Mixte rembourse à la Commune les indemnités d'astreinte versées aux agents qu'elle met à disposition du Syndicat, les indemnités horaires des interventions effectuées pendant les périodes d'astreinte ainsi que les frais de déplacement entre la résidence familiale de l'agent et la résidence administrative.

S'agissant d'une mise à disposition d'une partie du personnel de la Commune auprès du Syndicat Mixte, le Maire précise que l'accord préalable des agents concernés est requis et que cette démarche a été menée.

.../...

.../...

La présente délibération a pour objet de valider la présente convention qui fixe les moyens mutualisés et les modalités de refacturation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-1,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU le projet de convention de mutualisation des moyens d'astreinte à conclure entre la Commune et le Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer, ci-joint,

VU les accords des agents concernés par cette mutualisation des moyens,

VU l'avis de la commission administrative paritaire,

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la convention de mutualisation des moyens d'astreinte à conclure entre la Commune et le Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer, ci-jointe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, et toutes pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision.

VII / DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : Lieudit FOEGEL - INFORMATION

Monsieur le Maire informe Le CONSEIL MUNICIPAL de la déclaration d'intention d'aliéner au titre du Droit de Prémption Urbain datée du 27 février 2019 de Me Philippe POLFKE, Notaire à BARR (67140), 14 Rue de la Promenade, **concernant les terrains situés dans l'emprise du projet de lotissement Allemendplatz - Tranche 2.**

Section	Parcelle concernée par la D.I.A.		Désignation et adresse du bien
	N° de la parcelle	Surface de la parcelle	
18	490/19	337 m ²	Lieudit Foegel à Meistratzheim
18	492/21	292 m ²	Lieudit Foegel à Meistratzheim

Le CONSEIL MUNICIPAL, prend acte.

DIVERS / CONTRAT DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX : REGULARISATION

Monsieur KRAUSS, Adjoint au Maire expose :

Un nouveau contrat de contrat de nettoyage a été proposé par la Société « Centre Alsace Nettoyage » de Bernardswiller, suite à une révision des prix en date du 01 janvier 2019.

Le devis proposé par la Société « Centre Alsace Nettoyage » daté du 1^{er} mars 2019, incluant le nettoyage des bâtiments communaux ci-après « Ecoles maternelle et élémentaire, Mairie et Point Lecture » s'élève au montant annuel HT de 18.434,91 € « TVA en sus de 20 % ».

Se rajoute le coût du nettoyage des vitres de ces bâtiments selon les besoins (coûts par intervention de HT 129,28 € pour l'école maternelle, HT 256,54 € pour l'école élémentaire, HT 55,55 € pour le rez-de-chaussée de la Mairie, HT 69,18 € pour le 1^{er} étage de la Mairie et HT 30,30 € pour le Point Lecture - « TVA en sus de 20 % ».

Les prestations comprennent :

- le nettoyage des locaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire, durant les périodes scolaires et les périodes de congés (petites vacances et grandes vacances), comprenant également le décapage et la métallisation des sols plastifiés de l'école maternelle;
- le nettoyage hebdomadaire des locaux de la Mairie ;
- le nettoyage mensuel du Point Lecture.

Le nettoyage des vitres sera facturé en complément lors de chaque intervention à la demande de la Commune.

Les produits de nettoyage utilisés seront fournis par la Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

suite à la dernière délibération du 23 mars 2017 concernant la prestation de nettoyage de ces locaux ;

ouï l'exposé de M. l'Adjoint Claude KRAUSS, après examen du dossier et suite à délibération, et à titre de régularisation,

DECIDE à l'unanimité

- la reconduction avec effet du 1^{er} mars 2019 du contrat avec Société « Centre Alsace Nettoyage » pour un coût annuel HT de 18.434,91 € (représentant par mois 1.536,24 € HT).

Le contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction au 28 février. Possibilité de résiliation à chaque date anniversaire (1^{er} mars) avec un préavis de deux mois par lettre recommandée avec accusé réception.

Les prix seront révisés chaque 1^{er} janvier suivant l'indice INSEE des marchés publics.

- de charger M. Claude KRAUSS de revoir avec ladite société les dispositions de détail ;
- et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec cette société et les autres pièces du dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE